



Collège LES CAPUCINS

Route de Voisenon - 77000 MELUN

Tél : 01 60 68 69 30 - Fax : 01 64 52 85 45

Ce.0770033t@ac-creteil.fr

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 27 novembre 2017

Membres présents : 15 (cf. pièce jointe)

Secrétariat de séance : M. LECAUDÉ est désigné secrétaire de séance.

PROJET D'ORDRE DU JOUR :

- 1 Approbation de l'ordre du jour.
- 2 Approbation du compte rendu du CA du 07/11/2017.
- 3 Budget 2018
- 4 Délégation de signature au chef d'établissement.
- 5 Présentation du programme de l'accompagnement éducatif (ACED) dont le dispositif « devoirs faits ».
- 6 Présentation du PPMS « Attentat Intrusion »
- 7 Avis du conseil d'administration sur la création d'une section européenne « allemand ».
- 8 Compte-rendu de l'assemblée générale du GRETA MTE 77 en date du 23/11/2017, perspectives.
- 9 Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h55.

Le Président du Conseil d'administration remercie les administrateurs de leur présence à ce CA particulièrement important pour l'établissement en raison du vote du budget.

1. Approbation de l'ordre du jour.

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- L'autorisation pour le Chef d'établissement de signer une convention avec l'APAM sur la présence d'un adulte relais au sein de l'établissement.
- L'autorisation pour le Chef d'établissement de signer une convention avec le SMITOM-LOMBRIC pour la mise en place de récupérateurs de papiers.

2. Approbation du compte rendu du CA du 07/11/2017.

Les représentants des enseignants souhaitent avoir un éclairage concernant l'accueil de stages au sein de l'établissement. Ils font la demande qu'un temps d'échange soit organisé avec l'ensemble des équipes sur ce sujet.

Le Président du Conseil d'administrateur acte ce temps d'échange et réaffirme qu'aucune convention n'est signée. C'est le principe d'engager une réflexion sur la réalisation d'une convention qui avait été adopté au dernier CA. Le but est de réfléchir sur les tenants et les aboutissants d'une telle convention, d'éviter certains désagréments tout en assurant un accueil de qualité qui *in fine* soit profitable à

l'établissement. En tout état de cause, la convention sera présentée au conseil d'administration et le chef d'établissement sollicitera son accord avant de la signer.

Le compte rendu est accepté à l'unanimité avec inscriptions des remarques ci-dessus au PV du présent CA.

3. Budget 2018

Le Président du Conseil d'administration rappelle les conditions d'adoption du budget au sein d'un EPLE.

18h25 : arrivées Mme ANANI et de Mme STURM – représentantes des parents d'élèves élus – 17 administrateurs

Le Président du CA présente ensuite les budgets des différents services.

Des précisions sont apportées sur certains points :

- Des différences importantes apparaissent sur certaines lignes budgétaires entre les sommes prévues pour 2017 et les sommes prévues pour 2018. Ces différences sont dues essentiellement à la réduction des reliquats antérieurs à 2017 et à l'absence de notifications 2018 de plusieurs dotations (gratuité de l'enseignement).
- Il est précisé que certaines appellations rectorales ou départementales ont été modifiées.
- En réponse à une question d'une représentante des professeurs, il est rappelé que pour la mise en œuvre du dispositif « Savoir-nager », le budget comprend les bus et la location de la piscine. Une subvention de 1600 € est allouée par le conseil départemental en fin d'année scolaire et le reste à charge est de 2000 € pour le collège, l'établissement devant avancer la totalité de la somme nécessaire à cette activité.
- En ce qui concerne le service ALO (Administration & Logistique), les représentants des enseignants souhaitent savoir si une aide a été apportée pour la régularisation de la facture d'eau. Mme la Gestionnaire indique que Véolia a effectivement fait un geste commercial mais très relatif. Le Conseil d'administration espère que les travaux engagés sur la chaudière auront permis de résoudre durablement les problèmes de fuite d'eau.
- Mme la Gestionnaire indique que l'assemblée départementale s'est réunie le 20/10/2017 et a alloué à l'établissement une dotation globale de fonctionnement des collèges (DGFC) de 45 695 euros. Elle rappelle que dorénavant le Département prend à sa charge les coûts d'approvisionnement en gaz et en électricité de l'établissement.
- Concernant le SRH, les représentants des enseignants s'étonnent de la forte baisse de la ligne « achat de denrées ». Mme la Gestionnaire indique que cette baisse est due à la baisse du nombre d'élèves, du nombre de commensaux et du tarif assiette (1.95€). Le Président du conseil d'administration fera le point au moment du compte financier. Il est souligné également que les charges communes augmentent lors que le nombre d'élèves diminue et plus il devient alors compliqué d'équilibrer le service.
- Enfin, il est précisé que le déficit présenté résulte de la modalité de comptabilisation des amortissements ainsi que de la nécessité d'avancer les frais nécessaires à la mise en œuvre des dispositifs « Savoir Nager » et « Collège au cinéma »

Le Président du CA remercie Mme Troadec pour son discernement et la recherche de l'autonomie de l'établissement. Le budget 2018 est adopté à l'unanimité (voir document joint).

4. Délégation de signature au chef d'établissement.

Conformément à la réglementation, le conseil d'administration doit donner son accord sur la passation des marchés, contrats et conventions dont l'établissement est signataire, à l'exception :

- des marchés qui s'inscrivent dans le cadre d'une décision modificative ;
- en cas d'urgence, des marchés qui se rattachent à des opérations de gestion courante dont le montant est inférieur à 5 000 euros hors taxes pour les services et 15 000 euros hors taxes pour les travaux et équipements ;
- des marchés dont l'incidence financière est annuelle et pour lesquels il a donné délégation au chef d'établissement.

En conséquence, il est proposé au conseil d'administration de donner délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés dont le montant n'excède pas les seuils fixés à l'article 28 du code des marchés publics et dont l'incidence financière est annuelle, dans la limite des crédits ouverts au budget ou par décision budgétaire modificative.

Accordé à l'unanimité.

18h40 : départ M. GOUMOKOYEN, représentant élu des élèves - 16 administrateurs

5. Présentation du programme de l'accompagnement éducatif (ACED) dont le dispositif « devoirs faits ».

Mme LARDERET, CPE, présente pour l'année scolaire 2017/2018 le dispositif « Devoirs faits » dont elle assure la coordination : En plus de la mise en œuvre des ateliers D'COL (une heure d'accompagnement personnalisé encadré par les assistantes pédagogiques et piloté par les professeurs pour tous les élèves de 6° - 75 élèves), le collège propose une vingtaine de créneaux répartis sur l'ensemble de la semaine, encadrés par des enseignants, des assistants pédagogiques et d'éducation. Chaque atelier peut accueillir 12 élèves. A l'heure actuelle 70 élèves y sont inscrits et le dispositif se remplit jour après jour.

Une mission de service civique (recrutement en cours) et une dotation de 208H (616H en 2016/2017) a été allouée à l'établissement pour l'accompagnement éducatif y compris le dispositif « devoirs faits ». Enfin, des coopérations ont été établies avec le Service Jeunesse de la ville de Melun et la Confédération Syndicale des Familles afin de répondre aux demandes de toutes les familles (environ 35 élèves accueillis).

Au 20 novembre, une centaine d'élèves participent donc à « devoirs faits ». Le président du conseil d'administration indique que sept enseignants se sont portés volontaires. En raison de la dotation allouée, ces enseignants interviennent une fois tous les quinze jours en complément de l'activité des assistants.

Les représentants de parents d'élèves souhaitent savoir quelles sont les conditions pour qu'un élève intègre le dispositif et quels en sont les objectifs.

Mme LARDERET indique que ce sont des élèves volontaires. Une proposition a déjà été présentée aux familles et à l'issue des conseils de classes, des suggestions seront transmises aux familles. L'adhésion de l'élève est un préalable nécessaire pour que le dispositif lui soit profitable. Les élèves effectuent les devoirs demandés par les enseignants : apprentissage des leçons, exercices, recherche documentaire, etc. Ce ne sont pas des groupes de soutien. La volonté est d'offrir un encadrement pédagogique pour

aider l'élève à développer sa capacité d'autonomie et de travail personnel, capacités nécessaires dans la poursuite d'études notamment au lycée.

Les représentants des professeurs présentent une motion concernant la dotation d'heures d'accompagnement éducatif (cf. annexe). Après lecture, les représentants des parents d'élèves assurent leur soutien à cette motion car outre la vision différente de l'élève sur les enseignants et les encadrants, l'accompagnement éducatif est un apport majeur dans l'environnement du collège et une nécessité en termes d'ouverture culturelle.

Le président du conseil d'administration précise qu'au vu de la dotation allouée des choix ont été faits dans l'intérêt des élèves. Les activités de type culturelle débuteront au second semestre.

M. RODRIGUEZ, représentant de la commune de Melun, rappelle les efforts fournis par la municipalité pour développer la culture et les activités sportives afin d'ouvrir le collège sur son environnement, notamment avec la première licence sportive payée par la Mairie.

A la demande des représentants des enseignants, la motion est soumise au vote du conseil d'administration. Pour : 14 Abstention : 2

6. Présentation du PPMS « Attentat Intrusion »

Conformément à la circulaire 2015-205 relative au plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs et à l'instruction relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires, un PPMS « Attentat-Intrusion » a été élaboré.

Le président du conseil d'administration en fait la présentation. A la demande des services du rectorat, un exercice avec observateurs internes et extérieurs aura lieu début décembre. Une information sera distribuée dans les carnets de correspondance.

7. Avis du conseil d'administration sur la création d'une section européenne « allemand ».

Conformément à la réglementation, sur le rapport du chef d'établissement, après consultation des équipes pédagogiques et du conseil pédagogique, le conseil d'administration doit émettre un avis sur les créations de nouvelles sections au sein de l'établissement.

Il est proposé que soit créée une section européenne « allemand » au sein de l'établissement. Cette section permettrait un renforcement de la liaison avec le lycée et sa section européenne.

La Conseil d'administration émet un avis favorable à l'unanimité.

8. Compte-rendu de l'assemblée générale du GRETA MTE 77 en date du 23/11/2017 et perspectives.

Le Président du CA présente le compte-rendu de la réunion du 23 novembre 2017 du conseil d'administration du GRETA MTE 77.

Le Président du CA fait un rappel de la situation.

Le 12 mai 2014, le conseil d'administration du collège LES CAPUCINS a approuvé le principe de l'élaboration d'une convention tripartite entre le département de Seine-et-Marne, le collège Les Capucins et le GRETA MTE 77.

Cette convention signée le 1er avril 2015 est renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans. Son terme échoit donc au 31 mars 2018.

Initialement, la convention stipulait que 3 salles du collège Les Capucins ainsi qu'un bureau seraient mis à disposition du GRETA MTE77. Au cours de l'année 2016, pour faire face à des difficultés de fonctionnement interne au collège, il a été convenu qu'à partir de septembre 2016, seules deux salles seraient mises à disposition (115 et 116).

Au cours de l'année 2017, une facture d'environ 1200 euros a été établie par l'établissement. Pour l'année 2018, une somme de 1000 euros a été inscrite au budget prévisionnel.

Un premier échange est engagé afin d'envisager les perspectives d'avenir et les modalités de consultation des équipes du collège.

Le CA regrette l'immobilisation partielle d'une des deux salles ainsi que l'impossibilité d'établir un avenant de non-occupation.

A l'unanimité, il est décidé que l'ensemble des enseignants puis le conseil pédagogique seraient consultés sur la reconduction de la convention. L'ensemble des administrateurs sera vigilant sur l'opportunité et l'intérêt de l'établissement à reconduire cette dernière.

9. Questions diverses.

- a) Autorisation pour le chef d'établissement de signer une convention avec l'APAM (voir annexe) sur la présence d'un adulte relais au sein de l'établissement. Cette convention est quadripartite : établissement, ville de Melun, APAM et État.

L'adulte relais sera gérer administrativement par l'APAM et sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement. Sa mission est de favoriser les relations avec les familles.

Le CA autorise à l'unanimité le Chef d'établissement à signer la convention.

- b) Autorisation pour le chef d'établissement de signer une convention avec le SMITOM-LOMBRIC pour la mise en place de récupérateurs de papiers (voir annexe).

Dans le cadre de la démarche de labellisation de l'établissement à l'écologie et au développement durable, deux bacs de récupération des papiers appartenant au SMITOM-LOMBRIC seront installés dans l'enceinte du collège.

Le CA autorise à l'unanimité le Chef d'établissement à signer la convention avec le SMITOM-LOMBRIC.

19h55 : L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'Administration est clos.

Le secrétaire
M. Lecaudé

Le chef d'établissement
M. Fortin



Académie :
CRETEIL

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

DEPARTEMENT :
SEINE-ET-MARNE

Exercice : 2018

Etablissement : 0770033T
COLLEGE LES CAPUCINS
route de Voisenon

77000 MELUN

Téléphone : 0160686930

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

Présenté par

Monsieur FORTIN PASCAL, chef d'établissement

Académie :
CRETEIL

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B1.1

Pour les A.C.

Exercice : 2018

Etablissement : 0770033T
COLLEGE LES CAPUCINS
route de Voisenon
77000 MELUN

Page n° 2

DEPARTEMENT :
SEINE-ET-MARNE

ORDONNATEUR : Monsieur FORTIN PASCAL
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur LAMA WILFRID

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

RESULTAT DETAILLE PAR SERVICE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	17 116.69	15 116.69	-2 000.00
Vie de l'élève	56 516.84	56 516.84	0.00
Administration et logistique	45 528.83	44 480.98	-1 047.85
Total services généraux (1)	119 162.36	116 114.51	-3 047.85
Restauration et hébergement	66 352.40	66 352.40	0.00
Bourses nationales	45 000.00	45 000.00	0.00
Total services spéciaux (2)	111 352.40	111 352.40	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	230 514.76	227 466.91	-3 047.85

Académie :
CRETEIL

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B1.2

Pour les A.C.

Exercice : 2018

Etablissement : 0770033T
COLLEGE LES CAPUCINS
route de Voisenon
77000 MELUN

Page n° 3

DEPARTEMENT :
SEINE-ET-MARNE

ORDONNATEUR : Monsieur FORTIN PASCAL
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur LAMA WILFRID

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
Activité pédagogique	17 116.69	17 116.69		15 116.69	15 116.69	
Vie de l'élève	56 516.84	56 516.84		56 516.84	56 516.84	
Administration et logistique	45 528.83	45 528.83		44 480.98	44 480.98	
Total services généraux (1)	119 162.36	119 162.36		116 114.51	116 114.51	
Restauration et hébergement	66 352.40	66 352.40		66 352.40	66 352.40	
Bourses nationales	45 000.00	45 000.00		45 000.00	45 000.00	
Total services spéciaux (2)	111 352.40	111 352.40		111 352.40	111 352.40	

Académie :
CRETEIL

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B1.2

Pour les A.C.

Exercice : 2018

Etablissement : 0770033T
COLLEGE LES CAPUCINS
route de Voisenon
77000 MELUN

Page n° 4

DEPARTEMENT :
SEINE-ET-MARNE

ORDONNATEUR : Monsieur FORTIN PASCAL
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur LAMA WILFRID

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	230 514.76	230 514.76		227 466.91	227 466.91	

Résultat prévisionnel	-3 047.85	-3 047.85
CAF ou IAF	-1 700.00	-1 700.00

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL						
Opérations en capital	0.00	0.00		0.00	0.00	
Total dépenses et recettes inscrites au budget	230 514.76	230 514.76		227 466.91	227 466.91	

ORDONNATEUR : Monsieur FORTIN PASCAL
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur LAMA WILFRID

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

REALISATION DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	230 514.76	227 466.91
	Résultat prévisionnel	-3 047.85

Tableau prévisionnel de financement		
	Emplois	Ressources
Opérations d'investissement	0.00	0.00
IAF	1 700.00	0.00
Prélèvements sur fonds de roulement	0.00	1 700.00
Total	1 700.00	1 700.00

Montant du fonds de roulement			
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
58 146.34	19 000.00	1 700.00	37 446.34

ORDONNATEUR : Monsieur FORTIN PASCAL
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur LAMA WILFRID

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES								
Etat des origines de financement								
	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes					
	Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'année N-1	Vote du Conseil d'Administration	Rappel des recettes admises au budget initial de l'année N-1	Vote du Conseil d'Administration				
				Total	Etat	Région, Dépt, Grpt communes et Autres Coll	Ressources propres	Autres
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
Activité pédagogique	20 388.36	17 116.69	20 388.36	15 116.69	3 960.40	11 156.29	0.00	0.00
Vie de l'élève	59 673.74	56 516.84	59 673.74	56 516.84	37 016.84	19 500.00	0.00	0.00
Administration et logistique	44 347.37	45 528.83	42 896.72	44 480.98	0.00	38 395.00	6 085.98	0.00
Total services généraux (1)	124 409.47	119 162.36	122 958.82	116 114.51	40 977.24	69 051.29	6 085.98	0.00
Restauration et hébergement	83 580.54	66 352.40	83 580.54	66 352.40	0.00	2 485.00	63 867.40	0.00
Bourses nationales	44 000.00	45 000.00	44 000.00	45 000.00	45 000.00	0.00	0.00	0.00
Total services spéciaux (2)	127 580.54	111 352.40	127 580.54	111 352.40	45 000.00	2 485.00	63 867.40	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	251 990.01	230 514.76	250 539.36	227 466.91	85 977.24	71 536.29	69 953.38	0.00
TOTAL GENERAL	251 990.01	230 514.76	250 539.36	227 466.91	85 977.24	71 536.29	69 953.38	0.00

ORDONNATEUR : Monsieur FORTIN PASCAL
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur LAMA WILFRID

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - AP : Activité pédagogique

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes						
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
ENS-GE		ENSEIGNEMENT GENERAL-	14 230.00	9 660.40	ENS-GE			ENSEIGNEMENT GENERAL-	17 726.36	11 260.40
	0COLCINE	COLLEGE CINEMA		400.00		0DGFC	7443	Subventions Département	7 300.00	7 300.00
	0DOC	DOCUMENTATION	1 300.00	1 300.00		0VOYALL	7067	Contribution participants	750.00	
	0MAT-E	FOURNITURE ET MAT. ENSEIGNT	6 000.00	4 000.00		0VOYALL	7446	Subv. Union européenne	600.00	
	13ADPNUME	DEP. PEDAGOGIQUES PLAN NUMERIQUE	3 630.00			0VOYALL	7448	Autres subventions	1 246.36	
	13COR	Carnets de correspondance	1 200.00	160.82		0VOYALL	7466	Dons et legs caisse solidarité	400.00	
	13MS-	Manuels scolaires	1 500.00	201.58		13ADPNUME	7411	Subventions minis.éduc.nat.	3 630.00	
	13PE-XC	PARCOURS EXCELLENCE		1 556.00		13AI-	7411	Subventions minis.éduc.nat.	500.00	
	13REP	Droits de reprographie	600.00	10.00		13COR	7411	Subventions minis.éduc.nat.	1 200.00	160.82
	13RPN	Ressources pédagogiques numériques		2 032.00		13MS-	7411	Subventions minis.éduc.nat.	1 500.00	201.58
ENS-TC		ENSEIGNEMENT TECHNIQUE		3 600.00		13PE-XC	7411	Subventions minis.éduc.nat.		1 556.00
	0PISCINE	piscine		3 600.00		13REP	7411	Subventions minis.éduc.nat.	600.00	10.00
PROJ-E		PROJETS EDUCATIFS	2 662.00	3 856.29		13RPN	7411	Subventions minis.éduc.nat.		2 032.00
	0PE77	PROJETS EDUCATIFS 77	2 662.00	314.29	PROJ-E			PROJETS EDUCATIFS	2 662.00	3 856.29
	0PE77JT	REALISATION JOURNAL TELEVISE RADIO CAPUC		380.00		0PE77	7443	Subventions Département		314.29
	0PE77TRC	TRIONS RECYCLONS COMPOSTONS		700.00		0PE77JT	7443	Subventions Département		380.00
	0PEAPE	PE77 AP ELOQUENCE		800.00		0PE77TRC	7443	Subventions Département		700.00
	0PEMHH	PE77 MEMOIRE DE NOS HEROS ET HEROINES		800.00		0PEAPE	7443	Subventions Département		800.00
	0PEMM	PE77 MONTAIGU A MELUN MON QUARTIER ENTRE		800.00		0PEMHH	7443	Subventions Département		800.00
	0PEMPVE	METISSAGE COMME PROCESSUS VIVRE ENSEMBLE		62.00		0PEMM	7443	Subventions Département		800.00
VOYAGE		voyage echange	3 496.36			0PEMPVE	7443	Subventions Département		62.00
	0VOYALL	VOYAGE ECHANGE	3 496.36			2PE77	7443	Subventions Département	2 662.00	

Académie :
CRETEIL

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B3.1

Pour les A.C.

Exercice : 2018

Etablissement : 0770033T
COLLEGE LES CAPUCINS
route de Voisenon
77000 MELUN

Page n° 8

DEPARTEMENT :
SEINE-ET-MARNE

ORDONNATEUR : Monsieur FORTIN PASCAL
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur LAMA WILFRID

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - AP : Activité pédagogique

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes						
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
Total du service			20 388.36	17 116.69	Total du service			20 388.36	15 116.69	
			Crédits votés par le C.A	17 116.69				Recettes votées par le C.A	15 116.69	

ORDONNATEUR : Monsieur FORTIN PASCAL
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur LAMA WILFRID

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - VE : Vie de l'élève

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
AIDES		aides	30 185.74	19 393.51	AIDES			aides	30 185.74	19 393.51
	0EO	ECOLE OUVERTE	1 288.74	1 000.00		0EO	7443	Subventions Département		1 000.00
	16EO-	Ecole ouverte (vacation et fonctionn.)	1 897.00	331.16		16EO-	7411	Subventions minis.éduc.nat.	1 897.00	331.16
	16FS-	Fonds social lycéen et collégien	2 000.00	562.35		16FS-	7411	Subventions minis.éduc.nat.	2 000.00	562.35
	16FSC	Fonds social des cantines	8 000.00	2 500.00		16FSC	7411	Subventions minis.éduc.nat.	8 000.00	2 500.00
	2ARS	aide restauration scolaire	17 000.00	15 000.00		2ARS	7443	Subventions Département	17 000.00	15 000.00
ANIM1		ANIMATIONS PREMIER DEGRE	11 858.00	14 800.00		2EO	7443	Subventions Département	1 288.74	
	0CAMVS	comm val de seine (cucs mairie)	8 624.00		ANIM1			ANIMATIONS PREMIER DEGRE	11 858.00	14 800.00
	0CGET	PREFECTURE (ACSE)	3 234.00			0CAMVS	7415	Subventions autres ministères	8 624.00	
	0CGET-CE	17 18 CONCERTS EDUCATIFS		1 800.00		0CGET	7415	Subventions autres ministères	3 234.00	
	0CGETCRLE	17 18 LUTTE INEGALITES ACCES LANGUE		2 500.00		0CGET-CE	7415	Subventions autres ministères		1 800.00
	0CGETJB	17 18 JARDIN MBEAUREGARD CARRE NATURE		1 500.00		0CGETCRLE	7415	Subventions autres ministères		2 500.00
	0MELUN-CE	17 18 CONCERTS EDUCATIFS		1 500.00		0CGETJB	7415	Subventions autres ministères		1 500.00
	0MELUN-JB	17 18 JARDIN BEAUREGARD		1 500.00		0MELUN-CE	7415	Subventions autres ministères		1 500.00
	0MELUN-LP	17 18 LANGAGE PARENTALITE		2 500.00		0MELUN-JB	7415	Subventions autres ministères		1 500.00
	0MELUNCRL	17 18 CENTRE RESSOURCES LECT ECRIT ORALE		3 500.00		0MELUN-LP	7415	Subventions autres ministères		2 500.00
PROJET		PROJETS	17 630.00	22 323.33		0MELUNCRL	7443	Subventions Département		3 500.00
	0CAMVS	comm val de seine (cucs mairie)	5 500.00		PROJET			PROJETS	17 630.00	22 323.33
	0CAMVSPC	PARCOURS CULTUREL		64.14		0CAMVS	7415	Subventions autres ministères	5 500.00	
	0CAMVSPSC	PARCOURS SANTE ET CITOYEN		301.79		0CAMVSPC	7415	Subventions autres ministères		64.14
	0CGET	PREFECTURE (ACSE)	5 500.00	17.64		0CAMVSPSC	7415	Subventions autres ministères		301.79
	0CGET-CS	17 18 CLIMAT SCOLAIRE SEREIN		4 000.00		0CGET	7415	Subventions autres ministères	5 500.00	17.64
	0CGET-PCS	17 18 PARCOURS CULTUREL ET SANTE		3 000.00		0CGET-CS	7415	Subventions autres ministères		4 000.00

Académie :
CRETEIL

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B3.2

Pour les A.C.

Exercice : 2018

Etablissement : 0770033T
COLLEGE LES CAPUCINS
route de Voisenon
77000 MELUN

Page n° 10

DEPARTEMENT :
SEINE-ET-MARNE

ORDONNATEUR : Monsieur FORTIN PASCAL
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur LAMA WILFRID

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - VE : Vie de l'élève

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes				
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé	
	0CGETPSC	PARCOURS SANTE CITOYEN		8.91		0CGET-PCS	7415	Subventions autres ministères	3 000.00
	0MELUN-CS	17 18 CLIMAT SEREIN ET RESILIENT		4 000.00		0CGETPSC	7415	Subventions autres ministères	8.91
	0MELUN-MO	17 18 MEILLEURE ORIENTATION		2 000.00		0MELUN-CS	7415	Subventions autres ministères	4 000.00
	0MELUNPCS	17 18 PARCOURS CULTUREL ET SANTE		2 500.00		0MELUN-MO	7415	Subventions autres ministères	2 000.00
	16AE-	Devoirs faits - Accompagnement éducatif	6 630.00	5 430.85		0MELUNPCS	7415	Subventions autres ministères	2 500.00
	16ESC	Education à la santé et à la citoyenneté		1 000.00		16AE-	7411	Subventions minis.éduc.nat.	6 630.00
						16AE-	7415	Subventions autres ministères	5 430.85
						16ESC	7415	Subventions autres ministères	1 000.00
Total du service			59 673.74	56 516.84	Total du service			59 673.74	56 516.84
			Crédits votés par le C.A	56 516.84				Recettes votées par le C.A	56 516.84

ORDONNATEUR : Monsieur FORTIN PASCAL
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur LAMA WILFRID

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - ALO : Administration et logistique

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
ADMIN		ADMINISTRATION	12 350.00	12 577.49	ADMIN			ADMINISTRATION	39 249.00	1 000.00
	0ABNNT	ABONNEMENT ADM		150.00		0 CINT	7588	Contrib. Entre services étab.	1 700.00	
	0ABNTLOG	ABONNEMENT ADM ET LOGICIEL	120.00			0DGFC	7443	Subventions Département	37 549.00	
	0AGCOMPTA	INDEMNITE AGENCE COMPTABLE	200.00	200.00		0LOCDIV	7083	Locations diverses		1 000.00
	0ASSSURAN	PRIME ASSURANCE	330.00			OP-SPE		Opérations spécifiques	3 647.72	3 162.49
	0ASSURANC	PRIMES ASSURANCES		500.00		0NEUT	776	Prod.neutralisation amortiss.	3 647.72	3 162.49
	0CARBURAN	CARBURANT	200.00	300.00	VIAB			VIABILISATION -		40 318.49
	0COPIES	COPIES ADM ET PROF	1 500.00	2 602.49		0 CINT	7588	Contrib. Entre services étab.		1 923.49
	0FOURNBUR	FOURNITURES BUREAU	1 700.00	2 500.00		0DGFC	7443	Subventions Département		38 395.00
	0FRADOS	FRAIS DOSSIERS HONORAIRES	25.00	75.00						
	0INFIRMER	INFIRMERIE	200.00	200.00						
	0RECEP -	RECEPTION	75.00							
	0RECEPT -	FRAIS DE MISSION ET RECEPTION		50.00						
	0TELECOM	FRAIS DE POSTE ET TELECOMMUNICATION	8 000.00	6 000.00						
ENTRE		ENTRETIEN ETS	18 899.00	22 441.00						
	0CONTET	CONTRATS ENTRETIEN ETS	11 065.00	10 460.00						
	0CONTOB	CONTRATS OBLIGATOIRES ETS	5 536.00	3 931.00						
	0DECHETS	REDEVANCE DECHETS		2 390.00						
	0FOURENT	FOURNITURES ENTRETIEN ET PETIT MATERIEL		10.00						
	0PDT-E	Produits entreti linge vêtrmts de travail		1 000.00						
	0PRODUIT	produits entretien habillements	1 074.00							
	0REPAR	ENTRETIEN REPARATION		4 500.00						
	0REPARANT	REPARATION ENTRETIEN	1 074.00							

ORDONNATEUR : Monsieur FORTIN PASCAL
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur LAMA WILFRID

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - ALO : Administration et logistique

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes				
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé	
	0VEHICULE	VEHICULE ENTRETIEN REPARATION IMPOTS	150.00	150.00					
OP-SPE		Opérations spécifiques	5 098.37	4 510.34					
	0AMOR	Amortissement	5 098.37	4 510.34					
VIAB		VIABILISATION -	8 000.00	6 000.00					
	0EAU -	EAU	8 000.00	6 000.00					
Total du service			44 347.37	45 528.83	Total du service			42 896.72	44 480.98
			Crédits votés par le C.A	45 528.83				Recettes votées par le C.A	44 480.98

ORDONNATEUR : Monsieur FORTIN PASCAL
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur LAMA WILFRID

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE SPECIAL - SRH : Restauration et hébergement

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes						
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
RCT		REVERSEMENT COLLECTIVITES TERRITORIALES	19 260.19		REST			0DGFC	2 485.00	2 485.00
	02FCSH	FDS COMMUN D HEBERGEMENT	1 013.69			0CONT	7443	Subventions Département	2 485.00	2 485.00
	0FDRPI	FOND DEPARTEMENTAL REMUNERATION PERSONNE	18 246.50		REST-			RESTAURATION-	81 095.54	63 867.40
REST-		RESTAURATION-	56 863.35	44 439.89	0 TICKET	7062		Prod.Restaur.Scol.et héberg	212.40	354.00
	0CINT	Contribution entre services de l'étab.	1 700.00	1 923.49	0COM	7062		Prod.Restaur.Scol.et héberg	5 220.29	4 333.10
	0CONT	Contrats spécifiques restauration	4 249.00	4 549.00	0EXT	7062		Prod.Restaur.Scol.et héberg	44.55	633.50
	0DECHETS	REDEVANCE DECHETS		800.00	0FORFAIT	7062		Prod.Restaur.Scol.et héberg	75 618.30	58 546.80
	0DENR	Achats de denrées	43 994.33	34 967.40						
	0F-MAT	FOURNITURES ET PETIT MATERIEL	1 600.00	300.00						
	0PDT-E	Produits entreti linge vétmts de travail	3 720.02	1 600.00						
	0REPARANT	REPARATION ENTRETIEN	1 600.00	300.00						
REV-CT		REVERSEMENT COLLECTIVITE TERRITORIALE	7 457.00	21 912.51						
	0FCSH - F	FONDS COMMUN SERVICES HEBERGEMENT		798.34						
	0FDRPI	FOND DEPARTEMENTAL REMUNERATION PERSONNE		14 370.17						
	0FDVELEC	REVERSEMENT DEPENSES ELECTRICITE	3 852.00	3 395.00						
	0FDVGAZ	REVERSEMENT DEPENSES GAZ	3 605.00	3 349.00						
Total du service			83 580.54	66 352.40	Total du service			83 580.54	66 352.40	
Crédits votés par le C.A				66 352.40	Recettes votées par le C.A				66 352.40	

Académie :
CRETEIL

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B4.2

Pour les A.C.

Exercice : 2018

Etablissement : 0770033T
COLLEGE LES CAPUCINS
route de Voisenon
77000 MELUN

Page n° 14

DEPARTEMENT :
SEINE-ET-MARNE

ORDONNATEUR : Monsieur FORTIN PASCAL
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur LAMA WILFRID

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE SPECIAL - SBN : Bourses nationales

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
BOURSE		Bourses collègue	44 000.00	45 000.00	BOURSE			Bourses collègue	44 000.00	45 000.00
	0BOURSES	BOURSES DE COLLEGE	44 000.00	45 000.00		0BOURSES	7411	Subventions minis.éduc.nat.	44 000.00	45 000.00
Total du service			44 000.00	45 000.00	Total du service			44 000.00	45 000.00	
Crédits votés par le C.A				45 000.00	Recettes votées par le C.A				45 000.00	

Académie :

CRETEIL

Exercice : 2018

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0770033T
 COLLEGE LES CAPUCINS
 route de Voisenon
 77000 MELUN

Pièce : B4.1.1

Pour les A.C.

Page n° 15

DEPARTEMENT :
 SEINE-ET-MARNE

ORDONNATEUR : Monsieur FORTIN PASCAL

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur LAMA WILFRID

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Tableau 1	Constantes de l'établissement pour le fonctionnement de la restauration et de l'internat									
RECETTES	Imputation budgétaire				Charges de fonctionnement / Reversements - Assiette de calcul					
Elèves	Domaine	Activité	Compte	Nb Jo.	Revrst Collect	FCSH	Chg Communes			
DP FORFAIT 4 JOURS	REST-	0FORFAIT	7062	0	22.50%	1.25%	21.50%			
TICKETS	REST-	0 TICKET	7062	1	22.50%	1.25%	21.50%			
Convives	Domaine	Activité	Compte	Nb Jo.	Revrst Collect	FCSH	Chg Communes			
COMMENSAUX 1	REST-	0COM	7062	1	22.50%	1.25%	21.50%			
COMMENSAUX 2	REST-	0COM	7062	0	22.50%	1.25%	21.50%			
COMMENSAUX 3	REST-	0COM	7062	0	22.50%	1.25%	21.50%			
INVITES	REST-	0EXT	7062	0	22.50%	1.25%	21.50%			

AUTRES RECETTES	Imputation budgétaire		
Non affectées au CN	Domaine	Activité	Compte
DGFC CONTRATS DP	REST	0CONT	7443

DEPENSES	Imputation budgétaire	
	Domaine	Activité
Revrst Collect	REV-CT	0FDRPI
FCSH	REV-CT	0FCSH - F
Chg Communes	REST-	0F-MAT
Chg Communes	REST-	0PDT-E
Chg Communes	REST-	0CINT
Chg Communes	REST-	0REPARENT
Chg Communes	REST-	0CONT
Chg Communes	REV-CT	0FDVELEC
Chg Communes	REST-	0DECHETS
Chg Communes	REV-CT	0FDVGAZ
contrats complemt	REST-	0CONT

Académie :
CRETEIL

Exercice : 2018

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0770033T
COLLEGE LES CAPUCINS
route de Voisenon
77000 MELUN

Pièce : B4.1.1

Pour les A.C.

Page n° 16

DEPARTEMENT :
SEINE-ET-MARNE

ORDONNATEUR : Monsieur FORTIN PASCAL

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur LAMA WILFRID

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Tableau 2		Calcul détaillé des recettes et des dépenses									
RECETTES		Montant des charges de fonctionnement et des reversements									
Elèves	Nbre	Tarif	Total	Nb rep	Revrst Collect	FCSH	Chg Communes				
DP FORFAIT 4 JOURS	16680	3.51	58 546.80	16680	13 173.03	731.84	12 587.56				
TICKETS	100	3.54	354.00	100	79.65	4.43	76.11				
Total			58 900.80	16780	13 252.68	736.26	12 663.67				
Convives	Nbre	Tarif	Total	Nb rep	Revrst Collect	FCSH	Chg Communes				
COMMENSAUX 1	430	2.66	1 143.80	430	257.36	14.30	245.92				
COMMENSAUX 2	330	4.09	1 349.70	330	303.68	16.87	290.19				
COMMENSAUX 3	360	5.11	1 839.60	360	413.91	23.00	395.51				
INVITES	70	9.05	633.50	70	142.54	7.92	136.20				
Total			4 966.60	1190	1 117.49	62.08	1 067.82				
Total général			63 867.40	17970	14 370.17	798.34	13 731.49				

Autres recettes non affectées au CN	Montant
DGFC CONTRATS DP	2 485.00
Total général	2 485.00

Total général des prévisions de recettes 66 352.40

Académie :

CRETEIL

Exercice : 2018

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0770033T
COLLEGE LES CAPUCINS
route de Voisenon
77000 MELUN

Pièce : B4.1.1

Pour les A.C.

Page n° 17

DEPARTEMENT :
SEINE-ET-MARNE

ORDONNATEUR : Monsieur FORTIN PASCAL

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur LAMA WILFRID

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

DEPENSES	Montant
Revrst Collect	14 370.17
FCSH	798.34
Chg Communes	13 731.49
contrats complemt	2 485.00
Total général	31 385.00

Dépenses hors crédit nourriture	31 385.00
Dépenses crédit nourriture	34 967.40
Coût unitaire moyen restauration/hébergement	3.69

Académie :

CRETEIL

Exercice : 2018

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0770033T
COLLEGE LES CAPUCINS
route de Voisenon
77000 MELUN

Pièce : B4.1.1

Pour les A.C.

Page n° 18

DEPARTEMENT :
SEINE-ET-MARNE

ORDONNATEUR : Monsieur FORTIN PASCAL

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur LAMA WILFRID

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Tableau 3	Budget du Service Restauration Hébergement					
	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
Domaines	Activités	Montant	Domaines	Activités	Compte	Montant
RESTAURATION-	Contrats spécifiques restauration	4 549.00	0DGFC	Contrats spécifiques restauration	7443	2 485.00
RESTAURATION-	Contribution entre services de l'étab.	1 923.49	RESTAURATION-	COMMENSAUX	7062	4 333.10
RESTAURATION-	FOURNITURES ET PETIT MATERIEL	300.00	RESTAURATION-	EXTERIEURS INVITES	7062	633.50
RESTAURATION-	Produits entreti linge vêtmts de travail	1 600.00	RESTAURATION-	FORFAIT ELEVES	7062	58 546.80
RESTAURATION-	REDEVANCE DECHETS	800.00	RESTAURATION-	TICKETS ELEVES	7062	354.00
RESTAURATION-	REPARATION ENTRETIEN	300.00				
REVERSEMENT COLLECTIVITE TE	FOND DEPARTEMENTAL REMUNERATION	14 370.17				
REVERSEMENT COLLECTIVITE TE	FONDS COMMUN SERVICES HEBERGEME	798.34				
REVERSEMENT COLLECTIVITE TE	REVERSEMENT DEPENSES ELECTRICITE	3 395.00				
REVERSEMENT COLLECTIVITE TE	REVERSEMENT DEPENSES GAZ	3 349.00				
Crédit nourriture		34 967.40				
	Total général	66 352.40		Total général		66 352.40

ORDONNATEUR : Monsieur FORTIN PASCAL
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur LAMA WILFRID

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE
ETAT DES EMPLOIS

Employeur	Fonctions	Catégorie	Effectifs ETP	Masse financière	Observations
EPLE	Fonctions Administratives	ADJOINTS ADMINISTRATIFS	2.00	0.00	ASSED CUI ASSISTANT PEDAGOGIQUES
		ASSISTANTE SOCIALE	1.00		
		GESTIONNAIRE	1.00		
		INFIRMIERE	1.00		
		PRINCIPAL	1.00		
		PRINCIPAL ADJOINT	1.00		
	Fonctions Educatives	ASSISTANT EDUCATION	5.00	0.00	
		ASSISTANT PEDAGOGIQUE	3.50		
		CPE	1.00		
		CUI-AVS	1.00		
		PROFESSEURS	36.00		
		Total	53.50		
ETAT					Concerne : 68 personnes
		Total	0.00	2 598 537.12	
CT-MET-EPCI	Fonctions Entretien & Maintenance	ATTEE	7.00	0.00	ATTEE
		CUI	2.00		
		Total	9.00	274 355.00	
Total			62.50	2 872 892.12	

Conseil d'administration du 27/11/2017

« Face à la considérable baisse de la délégation des heures supplémentaires allouée à l'établissement pour l'accompagnement éducatif passant ainsi de 616 HSE en 2016/2017 à 208 HSE pour l'année en cours, les membres élus du Conseil d'administration ont décidé de déposer une motion.

Effectivement, au sein de notre établissement classé REP+, dans la mesure où nos élèves exploitent très peu les différentes activités sportives ou culturelles proposées à Melun et dans la mesure où leurs conditions de vie ne leur permettent pas de disposer des conditions optimum à l'étude à leur domicile, le programme d'accompagnement éducatif (aide aux devoirs, activités de préparation à l'examen terminal, athlétisme, chant, comédie musicale, journal scolaire, théâtre, ...) fait partie de nos priorités depuis de nombreuses années.

Cet engagement a été réaffirmé lors de l'élaboration de notre dernier projet d'établissement et le nombre d'élèves fréquentant l'accompagnement éducatif constitue un des indicateurs du contrat d'objectifs que notre établissement a signé avec Madame la Rectrice au mois d'octobre 2017.

Il s'avère que notre dotation diminue des deux tiers par rapport à l'année précédente. Il nous paraît alors fort difficile, voire impossible, de mener à bien les missions d'accompagnement de nos élèves.

Alors que les effets positifs de ce dispositif sont avérés, nous ne pourrions, dans ces conditions, offrir à autant d'élèves et sur toute l'année scolaire cette aide indispensable.

Certes une mission de service civique a été attribuée à notre établissement. Cependant celle-ci ne pourra en aucun cas compenser totalement la perte de 408 HSE, ni l'expertise de pédagogues chevronnés.

Nous prions donc nos instances de tutelles de vouloir bien, au regard de nos arguments, reconsidérer cette délégation d'heures supplémentaires allouée à l'accompagnement éducatif.

Fait pour valoir ce que de droit. »

Les représentants des personnels enseignants au conseil d'administration

du collège LES CAPUCINS de MELUN.

CONVENTION TECHNIQUE

Médiateur scolaire – Collège [les Capucins / Frédéric Chopin]

Entre l'État, représenté par Mme Maïa ROHNER, Sous-préfète en charge de la politique de la ville auprès du Préfet de Seine-et-Marne,

Le collège, représenté par M. [Pascal FORTIN / Jean-Marc LAURENT], principal du collège [les Capucins / Frédéric Chopin] à Melun,

La ville de Melun, représentée par son Maire, M. Louis VOGEL,

L'Association de Prévention de l'Agglomération Melunaise (APAM), représentée par son président, M. Raoul EYZAT, ci-après dénommée « l'employeur »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Cette convention a pour objet de définir le cadre partenarial d'intervention du médiateur scolaire – adulte-relais, employé par l'APAM et intervenant au sein de l'établissement scolaire [les Capucins / Frédéric Chopin]. L'objectif est un impact optimal de ce dispositif qui implique communauté éducative et acteurs du territoire.

Article 2 : Contenu de la mission confiée au médiateur

Le médiateur a pour mission principale de favoriser le mieux vivre ensemble principalement au sein de l'établissement scolaire [les Capucins / Frédéric Chopin], situé [route de Voisenon / 1 rue Robert Schuman] à Melun, mais également à l'extérieur du collège, notamment avec les partenaires du territoire.

1- Fonctions principales :

- Prévenir toutes formes d'incivilité et de violence ;
- Promouvoir les pratiques de médiation : écoute, entraide et gestion des conflits par la communication et la coopération ;
- Favoriser, créer et recréer du lien social au sein de l'établissement ;
- Gérer les conflits et les tensions au sein de l'établissement (élèves, personnels de services, enseignants, vie scolaire, l'ensemble de l'équipe éducative) ;
- Etre une interface ou un relais entre les différents acteurs du collège, ainsi qu'entre les acteurs du collège et certaines familles ;

- Soutenir et aider le personnel du collège à adapter sa réponse, son positionnement par une analyse en direct des situations ;
- Sensibiliser les élèves aux règles de vie en collectivité en s'appuyant sur le règlement intérieur du collège et contribuer à l'éducation à la citoyenneté ;
- Créer des liens et des passerelles avec les autres actions de prévention et de médiation existant sur le territoire.

2- Fonctions occasionnelles :

- Le médiateur pourrait être amené à intervenir au sein des écoles primaires de rattachement, en fonction des besoins dont les partenaires auraient connaissance.
- Lorsque le collège n'est pas en activité, le médiateur interviendra dans le quartier, à proximité de l'établissement, afin d'y prévenir toutes formes d'incivilités et de violence.

3 - Place dans l'organigramme :

- Le médiateur est placé sous l'autorité hiérarchique du directeur de l'APAM, et sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement.
- S'il est amené à intervenir au sein d'écoles élémentaires, il est alors placé sous l'autorité fonctionnelle de l'inspecteur de l'éducation nationale, en lien avec les directeurs-trices d'école pour la responsabilité opérationnelle.

Article 3 : Lieux de réalisation de la mission du médiateur

La mission se déroule principalement au sein du collège [les Capucins / Frédéric Chopin], [route de Voisenon / 1 rue Robert Schuman] à Melun, mais également aux abords du collège. De manière plus générale, cette mission peut se dérouler sur le territoire de la ville de Melun, et notamment dans les locaux de l'APAM, 8 rue Camille Flammarion à Melun.

Article 4 : Prise en charge financière

Conformément à la convention administrative « adulte-relais » CGET, une aide annuelle de 19112 € est accordée à l'employeur par le CGET. Par ailleurs La Caf de Seine-et-Marne par convention avec L'APAM signé le 15/09/2017 contribuera également à hauteur de 5000€ par an. Le reste à charge lié à la rémunération du médiateur est pris en charge par la ville de Melun, au titre du volet éducation de la politique de la ville.

Article 5 : Dispositif de formation et d'accompagnement

La formation du médiateur incombe prioritairement à l'employeur qui peut mobiliser la contribution

de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) dont il relève ou des autres dispositifs de droit commun de financement de la formation professionnelle, ainsi que les actions d'accompagnement spécifiques développées par le CGET pour professionnaliser les interventions des médiateurs et organiser leur mobilité en fin de contrat.

L'employeur s'engage à mettre en place ou à faciliter l'accès à des formations de professionnalisation portant sur la médiation sociale et, lors d'un premier recrutement, à la prise de poste. Il s'engage également à faciliter le parcours professionnel du médiateur (accès à la VAE, au bilan de compétences, appui à la recherche d'emploi...).

Article 6 : Période d'effet de la convention

La présente convention prend effet à compter du 08/01/2017 et prendra fin 31/01/2021, date de fin de convention administrative « adulte-relais » du CGET.

La présente convention technique est complétée par la fiche de poste (PJ) et la convention administrative CGET.

Maïa ROHNER, Sous-préfète en charge de la politique de la ville auprès du Préfet de Seine-et-Marne	Louis VOGEL, Maire de Melun	Raoul EYZAT, président de l'APAM	[Pascal FORTIN Jean-Marc LAURENT], principal du collège [les Capucins / Frédéric Chopin]
--	---------------------------------------	--	--



CVT 28/17

**CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DES
PROJETS AGENDA 21 ET E3D DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENTS ETABLIS SUR LE TERRITOIRE DU
SMITOM**

La présente convention est établie entre :

Le SMITOM Centre Ouest Seine et Marais

Rue du Tertre de Chérisy »
77000 VAUX LE PENIL

Représenté par son Président en exercice Monsieur Franck VERNIN
d'une part

Et

Le collège Les Capucins

Route Voisenon
77000 MELUN

Représenté par son Proviseur en exercice Monsieur Pascal FORTIN

d'autre part

SMITOM-LOMBRIC

Rue du Tertre de Chérisy - 77000 Vaux-le-Pénail
tél. +33 (0)1 64 83 58 60 - fax +33 (0)1 64 83 58 69
smitom@lombric.com - www.lombric.com -  

Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères
L'exploitation des installations de traitement des déchets du SMITOM-LOMBRIC est certifiée ISO 50001
SIRET : 257 705 277 000 24



Papier 100% recyclé

ARTICLE 1 : CONTEXTE DE LA CONVENTION

Le SMITOM a la compétence traitement des déchets ménagers, sur le territoire de la commune sur laquelle est implanté le collège Les Capucins.

A ce titre, le SMITOM est amené à traiter les Ordures Ménagères et éventuellement les Emballages Ménagers produits par l'établissement.

L'établissement s'est pour sa part engagé dans une démarche de développement durable dans le cadre d'un projet pédagogique.

A ce titre, il a décidé en particulier de mettre en place une collecte sélective de l'ensemble des déchets produits par l'établissement et de les faire traiter en respectant strictement la réglementation en vigueur en matière de valorisation et d'élimination.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONVENTION

Le collège Les Capucins a sollicité le SMITOM pour prendre en charge en particulier le recyclage des papiers collectés auprès des élèves de son établissement.

Compte tenu du caractère pédagogique du projet porté par l'établissement, et de l'intérêt de ce projet pour l'éducation des populations à la protection de l'environnement à travers la gestion de ses déchets, le SMITOM-LOMBRIC a décidé de répondre favorablement à cette demande.

ARTICLE 3: MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Le SMITOM-LOMBRIC mettra à disposition de l'établissement une ou plusieurs caisses palettes fermées avec couvercle rabattable susceptibles d'être positionnées à l'extérieur des bâtiments de l'établissement permettant le tri des papiers en deux flux : papier couleur et écrit blanc.

La caisse palette sera positionnée par l'établissement à un endroit directement accessible au véhicule d'enlèvement qui peut être un poids lourd dont le PTC peut atteindre 19 Tonnes.

Ce positionnement sera compatible avec la manœuvre des dispositifs techniques (bras hydraulique, hayon élévateur avec transpalette,...) nécessaires à la pose des caisses palettes vides et à l'enlèvement des caisses palettes pleines.

L'établissement devra demander au SMITOM-LOMBRIC l'intervention pour enlèvement **par mail à accueil@lombric.com**.

Le SMITOM-LOMBRIC fera intervenir son prestataire pour enlèvement dans un délai de 5 jours francs ouvrés. A cette occasion, une caisse palette vide sera posée en lieu et place de la caisse pleine enlevée.

Le SMITOM-LOMBRIC s'engage à transporter le contenu des caisses palettes jusqu'au centre de tri choisi par lui, et à fournir à l'établissement le relevé des collectes, des transports ainsi que les résultats du tri et du recyclage des papiers collectés, avec le bilan financier détaillé de l'ensemble de ces opérations.

Un agent du SMITOM-LOMBRIC fera un contrôle au sein de l'établissement, afin de s'assurer des dispositions prises par l'établissement dans le cadre du développement durable conformément au partenariat avec le SMITOM-LOMBRIC. Si les actions pédagogiques engagées par l'établissement venaient à s'arrêter, après rappel des conditions contractuelles, le dispositif de collecte des papiers de bureau serait lui même retirés sans préavis.

Les caisses palettes seront susceptibles d'être retirées par le SMITOM-LOMBRIC durant les périodes des vacances scolaires pour des raisons de logistique ou de sécurité. Elles seront complètement retirées à la fin de l'année scolaire.

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIERES D'EXECUTION DE LA PRESENTE CONVENTION

Le SMITOM-LOMBRIC prend à sa charge les frais de recyclage des papiers d'administration ainsi que les frais de mise à disposition des caisses palettes et d'enlèvement de ces caisses.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est signée pour l'année scolaire 2017-2018 et prendra donc fin le 31 juillet 2018, afin de laisser le temps au SMITOM-LOMBRIC d'enlever les caisses palettes.

A l'issue de l'année scolaire, les parties conviennent de se réunir en vue de faire un bilan de l'opération, et de décider ou non de la reconduction de ladite convention pour l'année scolaire suivante, s'il y a lieu en amendant cette convention.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE RESILIATION

En cas de non-respect de ladite convention, cette dernière pourra être résiliée par chacune des parties par courrier en lettre recommandée avec accusé de réception 3 mois avant la date anniversaire de sa signature.

Fait à Vaux le Pénil

Le / / ,

Pour le SMITOM-LOMBRIC
Le Président
Mr Franck VERNIN

Pour le collège Les Capucins
Son Proviseur
Mr Pascal FORTIN